

* nous promouvons l'adhésion universelle au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui demeure le fondement de tous les efforts internationaux tendant à prévenir la dissémination illicite de matières, de technologies et de compétences techniques nucléaires ;

* nous contribuerons à améliorer le processus d'examen du Traité et mettrons en œuvre les principes et objectifs de la non-prolifération et du désarmement nucléaires adoptés lors de la Conférence d'examen et de prorogation du TNP en 1995 ; et

* nous agissons afin de promouvoir l'ouverture immédiate et la conclusion rapide de négociations sur une convention non-discriminatoire et universellement applicable interdisant la production de matières fissiles pour des armes nucléaires ou d'autres dispositifs nucléaires explosifs.